

Socle commun et livret personnel de compétences

Sommaire

1. Qu'est-ce que le socle commun ?
2. Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?
3. Comment est validée une compétence ?
4. Relations avec les parents

- 1. Qu'est-ce que le socle commun ?**
2. Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?
3. Comment est validée une compétence ?
4. Relations avec les parents

Le socle commun : un ensemble de savoirs fondamentaux

Le **socle commun de connaissances et de compétences** présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

C'est un **ensemble de savoirs fondamentaux** : connaissances, compétences, valeurs et attitudes.

Il est **mesuré à 3 étapes** de la scolarité, les « paliers » : en CE1, en CM2 et en 3^e.

Le socle s'inscrit une logique européenne : la capacité à s'orienter et se former tout au long de la vie.

7 grandes compétences

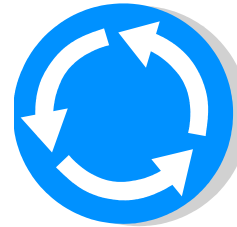
- La maîtrise de la **langue française**
- La pratique d'une **langue vivante étrangère**
- Les principaux éléments de **mathématiques** et la culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'**information** et de la **communication**
- La culture **humaniste**
- Les compétences **sociales et civiques**
- L'autonomie et l'**initiative**.

Elles sont **intégrées aux programmes** du collège.

Que veut dire maîtriser une compétence ?

Une compétence est un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, capacités et attitudes

Connaissances fondamentales
connaissances à acquérir et à mobiliser dans le cadre des enseignements disciplinaires



Capacités
aptitudes à **mettre en œuvre** les connaissances dans des situations variées

Attitudes indispensables
ouverture aux autres, goût de la recherche de la vérité, respect de soi et d'autrui, curiosité, créativité

Maîtriser une compétence, c'est pouvoir mobiliser et réinvestir des connaissances, des capacités et des attitudes afin d'atteindre un objectif précis dans une situation donnée

Des savoirs fondamentaux pour tous les élèves

Maîtriser les savoirs fondamentaux définis par le socle commun de connaissances et de compétences permet :

- **d'assurer à tous les élèves le même niveau** d'exigence en termes de connaissances et de compétences,
- **construire son avenir** personnel et professionnel,
- disposer des moyens pour **continuer à se former** tout au long de la vie.

Socle commun et examens

Il n'existe pas d'examen spécifique pour valider le socle commun.

Socle et diplôme national du brevet

À partir de la session 2011, les élèves doivent maîtriser les 7 compétences du socle commun au palier 3 pour obtenir le diplôme. Ils se présentent tous à l'examen final.

Socle et certificat de formation générale

Les élèves de troisième de SEGPA passent cet examen. Ils doivent valider des compétences du socle au moins au palier 2.

1. Qu'est-ce que le socle commun ?

2. Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?

3. Comment est validée une compétence ?

4. Relations avec les parents

Suivre les apprentissages de chaque élève

Le **livret personnel de compétences** permet aux familles de **suivre la progression des apprentissages** de leur enfant.

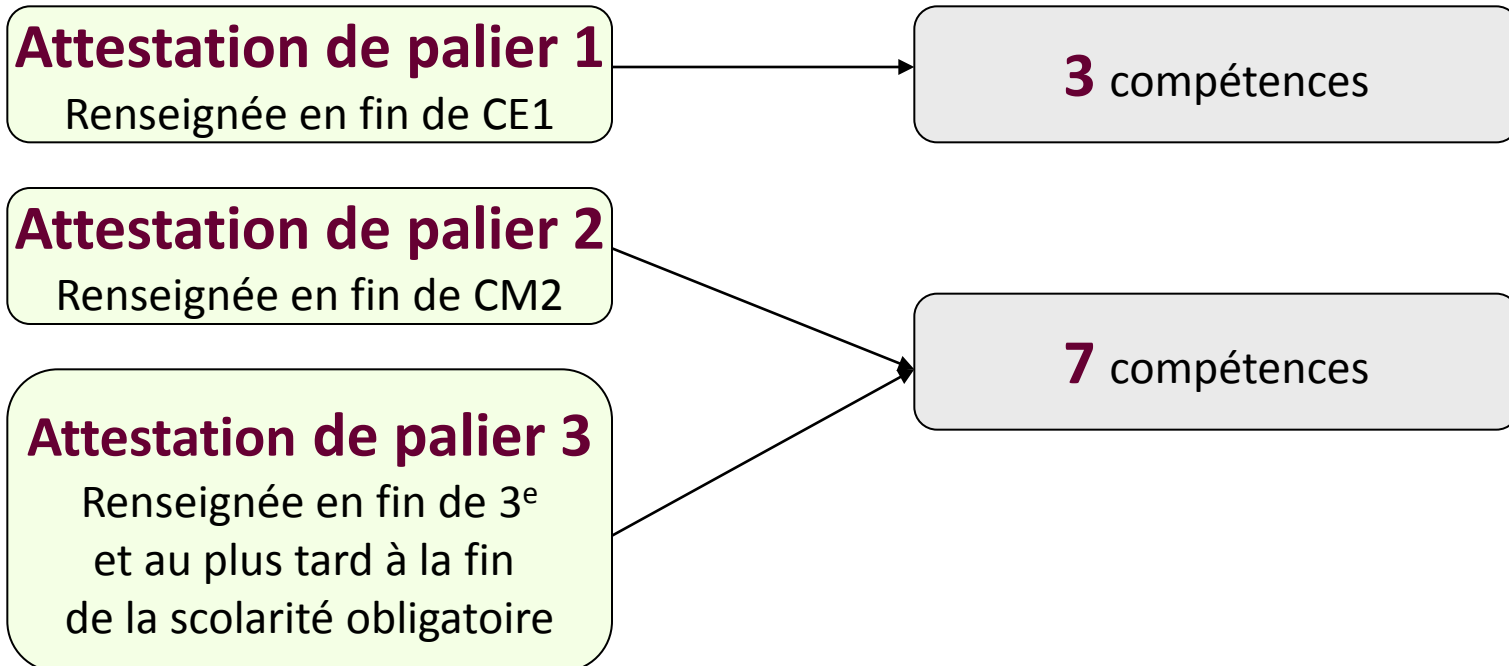
Il est créé à l'école primaire. Il accompagne les élèves au collège et **pendant toute leur scolarité obligatoire**.

Il est **identique pour tous**, quel que soit leur parcours.

C'est un document officiel. Il atteste la maîtrise des compétences du socle commun pour les examens (diplôme national du brevet, certificat de formation générale).

3 attestations

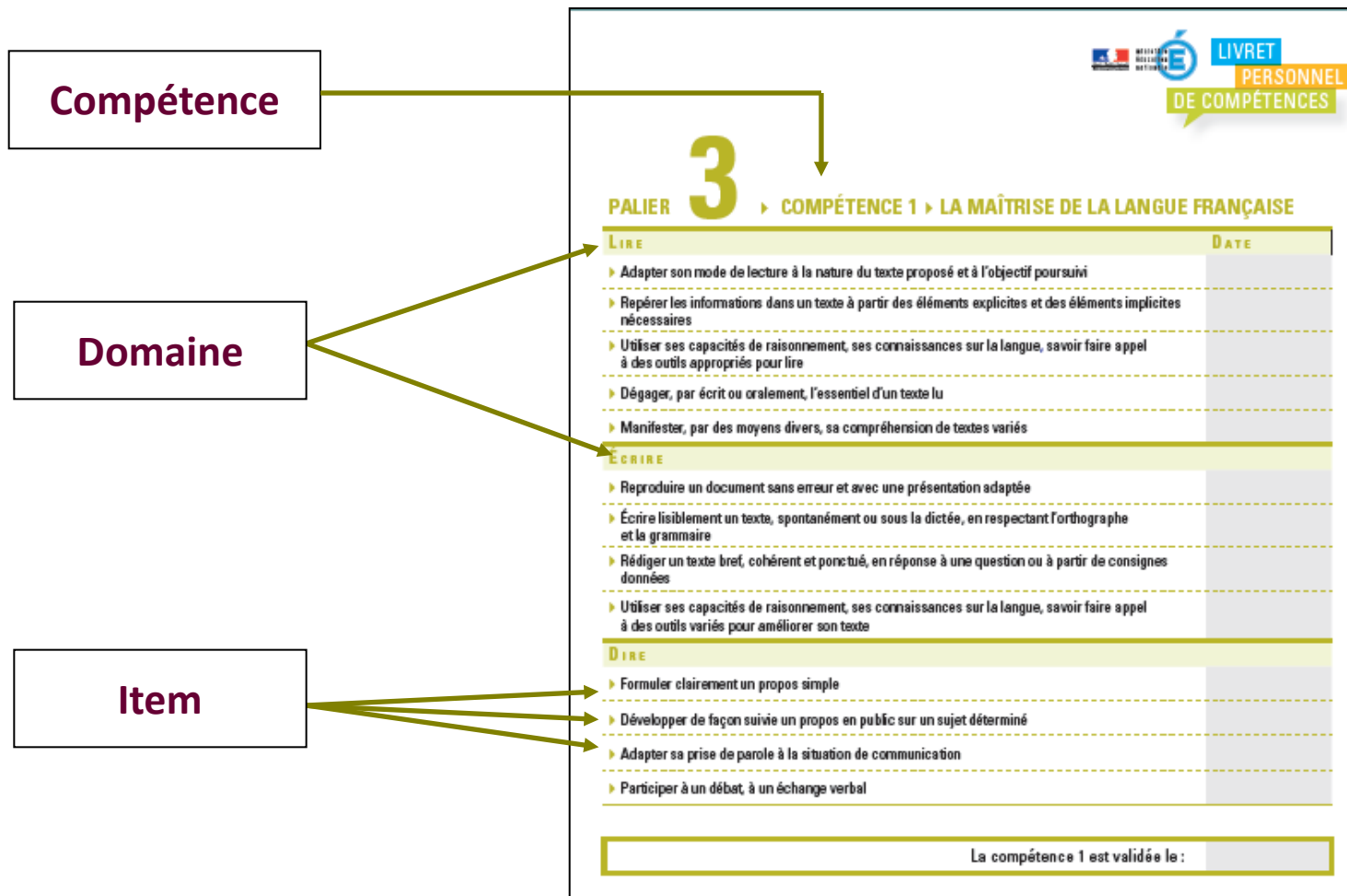
Le livret comprend **3 attestations de maîtrise des compétences du socle**.



Une application informatisée nationale permet l'édition d'attestations intermédiaires pour la famille, à l'initiative du collègue ou à la demande des parents.

Compétences, domaines, items

Dans le livret, chaque compétence est décomposée en domaines, puis en items.



1. Qu'est-ce que le socle commun ?
2. Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?
- 3. Comment est validée une compétence ?**
4. Relations avec les parents

Évaluer une compétence

L'équipe éducative (enseignants, conseillers principaux d'éducation, ...) évalue les élèves **dans le cadre habituel de la classe**. Le livret est complété au plus tard en fin de 3^e.

Pour valider une compétence, 2 étapes :

- les **enseignants** indiquent les **items** acquis dans l'application informatique, tout au long de l'année ;
- les **professeurs principaux valident définitivement chaque compétence** avec l'équipe éducative.

La maîtrise du socle commun est attestée une fois les 7 grandes compétences toutes validées.

Si une compétence n'est pas validée

- Des **aides individualisées** sont mises en place.
- Les **items** non renseignés sont à **nouveau évalués** ultérieurement : le livret peut continuer à être rempli **au lycée ou au centre de formation d'apprentis**.

1. Qu'est-ce que le socle commun ?
2. Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?
3. Comment est validée une compétence ?
- 4. Le livret, support de dialogue avec les parents**

Le livret, support du dialogue parents - enseignants

À l'aide du livret, les enseignants peuvent vous expliquer dans le détail ce que votre enfant a appris et ce qu'il doit encore apprendre, pendant toute sa scolarité obligatoire.

Le livret est présenté aux familles lors des **réunions d'information** de début d'année.

Des **attestations intermédiaires** peuvent aussi vous être remises en cours d'année.

À la fin de l'école primaire, puis du collège, une copie du livret vous est remise.



Ce document peut être utilisé librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire et de la formation des personnels de l'éducation.

La source www.eduscol.education.fr et le copyright devront être mentionnés obligatoirement.

Toute reproduction, même partielle, à d'autres fins ou dans une nouvelle publication est soumise à l'autorisation du directeur général de l'enseignement scolaire, la violation de ces dispositions étant passible des sanctions édictées à l'article L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

Date de publication sur le site Éduscol : 30 août 2010

© Ministère de l'Éducation nationale - Direction générale de l'Enseignement scolaire